

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION  
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
11 octobre 2023

PUBLIE LE : 25 OCT. 2023

Délibération n°231011-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à vingt et un heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le quatre octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023

**PRESENTS**

|                       |   |
|-----------------------|---|
| AIGREMONT             | Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE<br>Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE      |
| CHAMBOURCY            | Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE<br>Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE    |
| MAREIL-MARLY          | Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE<br>Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT    |
| MARLY-LE-ROI          | Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE<br>Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE |
| SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | Arnaud PERICARD, PRESIDENT<br>Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE            |

**ABSENTS EXCUSES**

|                       |   |
|-----------------------|---|
| AIGREMONT             | Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE                                       |
| CHAMBOURCY            | Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT<br>Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE |
| LE PECQ               | David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE<br>Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE       |
| LE VESINET            | Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE<br>Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT   |
| MAREIL-MARLY          | Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE                                       |
| SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE<br>Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE |

**Communes non représentées :** Le Pecq, Le Vésinet

**Assistaient à la séance**

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b><u>Nombre de communes</u></b>             | : | 7   |
| <b><u>QUORUM</u></b>                         | : | 8   |
| <b><u>Délégués présents</u></b>              | : | 10  |
| <b><u>Pouvoirs</u></b>                       | : | /   |
| <b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b> | : | <b>9 pour la délibération relative au tournage de<br/>« Joséphine ange gardien »<br/>10 pour les autres délibérations</b> |

**OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

**CONSIDERANT** l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 19 octobre 2022.

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**PREND ACTE** des décisions du Président qui suivent :

**Décision n°2023-12**

OBJET : Marché PIS23H – Location et maintenance d'un robot aspirateur 2023-2027 - Signature

Il a été décidé :

- de confier la prestation de location et maintenance d'un robot aspirateur pour la piscine du Dôme à la société Hexagone Manufacture, sise 1 rue Michel Carré 95100 Argenteuil.

Montant du marché : 340 euros HT par mois, hors révision du prix.

Durée : 4 ans ferme à compter de la date de mise en service fixée au 01/05/2023

- de signer en conséquence le marché afférent

**Décision n°2023-20**

OBJET : Marché PIS23J – Prestations de sécurité au Dôme durant l'été 2023

Il a été décidé de confier la prestation de sécurité du Dôme en période estivale à la société T2S sécurité privée, sise 1 square Augustin Pajou 92260 Fontenay-aux-Roses.

Missions facturées au réel constaté, en application des prix unitaires du devis dans la limite d'un montant minimum de 0 euro HT et d'un montant maximum de 30 000 euros HT, soit 36 000 euros TTC.

Durée courant du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 30 septembre 2023.

**Décision n°2023-21**

OBJET : Contrôle d'accès et billetterie du Dôme – Achat de cartes et bracelets – Marché PIS23K

Il a été décidé de confier la fourniture des cartes et bracelets pour la piscine du Dôme à la société ELISATH, 10 Rue du préfet Claude Erignac ZA du Breuil 54850 Messein.

Montant : 7 110,00 euros HT, soit 8 532,00 euros TTC.

Les dépenses sont prévues au budget de l'exercice considéré.

**Décision n°2023-22**

OBJET : Marché n° PIS23G - Installation de distributeurs automatiques de boissons et denrées alimentaires au Dôme

Il a été décidé :

Accusé de réception en préfecture  
078-257801340-20231025-231011-2-DE  
Date de télétransmission : 25/10/2023  
Date de réception préfecture : 25/10/2023

- de confier la réalisation de la prestation d'installation de distributeurs automatiques de boissons et denrées alimentaires au Dôme à la société EURL AROMATIK - 608 rue Hélène Boucher - 78530 BUC.

- de signer le marché public afférent pour une durée allant de sa notification jusqu'au 26 juin 2024, puis reconductible tacitement 3 fois par périodes d'un an ; et moyennant le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public à verser au pouvoir adjudicateur par le titulaire, et constituée cumulativement de la manière suivante :

- Une partie fixe : montant forfaitaire annuel de 2000 euros nets de taxe par appareil.
- Une partie variable : pourcentage net de taxe du chiffre d'affaires réalisé au titre de l'activité prévue par la présente convention : 21%.

#### **Décision n°2023-23**

OBJET : Marché PIS23L - Maintenance ascenseur de gauche du Dôme

Il a été de confier le contrat de maintenance de l'ascenseur de gauche et la gestion et forfait GSM du Dôme à la société A.N.G Ascenseurs Nouvelle Génération sise Entrepôt ZI - 16 Rue Des Perdrix - 94520 Mandres-Les-Roses.

Montant annuel : 1 820,00 euros HT, soit 2 184,00 euros TTC.

Durée : un an reconductible tacitement 3 fois.

#### **Décision n°2023-24**

OBJET : Reprise partielle sur provisions pour risques et charges financiers au chapitre 78 « Reprise sur provisions semi-budgétaires » exercice 2023

Il a été décidé de procéder à la reprise partielle de la dotation aux provisions semi-budgétaires pour litiges dans le cadre des contentieux des travaux de rénovation de la Piscine.

Montant : 250 000 €, à hauteur de 121 500 € au chapitre 78 (reprises sur provisions semi budgétaires) dont les crédits sont inscrits au budget.

#### **Décision n°2023-25**

OBJET : Modification et réactualisation de la régie de recettes

Il a été décidé de modifier et réactualiser l'acte constitutif de la régie de recettes du Dôme Saint-Germain-en-Laye créée le 14 janvier 1970.

La régie de recettes encaisse les produits et activités suivants : Entrées individuelles, Cartes d'activités, Pass annuels, Options « sans engagement » et « bien-être », Tests de natation, Renouvellement de badges/bracelets d'accès, Stages aquatiques, École de natation, Entrées et cartes tarifs groupes/CE, Produits boutique en lien avec les activités proposées par l'établissement.

Les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : En espèces, par chèque, par carte bancaire, par prélèvement automatique, coupons sport, chèques vacances, le paiement en ligne.

Il a également été décidé :

- D'autoriser l'utilisation d'un compte de dépôts de fonds ouvert en juillet 2010 sous le numéro 0002004823.
- De mettre à disposition du régisseur un fonds de caisse d'un montant de 450 €.
- De fixer le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver

*La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

à 70 000 €.

Accusé de réception en préfecture  
078-257801340-20231025-231011-2-DE  
Date de télétransmission : 25/10/2023  
Date de réception préfecture : 25/10/2023

### **Décision n°2023-27**

OBJET : Marché PIS23M Achat d'autolaveuses pour l'entretien des locaux de la piscine intercommunale « Le Dôme » - Signature

Il a été décidé de confier l'acquisition à la société Groupe 5S Adelya, 12 rue de la Pâture BP 80093 - 95873 BEZONS Cedex.

Montant : 12 299,76 euros HT, soit 14 759,71 euros TTC.

### **Décision n°2023-28**

OBJET : Occupation du domaine public – Mise à disposition du Dôme – tournage du documentaire « Au fil de l'eau »

Il a été décidé de signer avec la société de production Magneto Presse, sise 168 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt, une convention d'occupation du domaine public et d'autorisation de tournage sur le site du Dôme en vue de la réalisation du documentaire « Au fil de l'eau ».

Durée d'exécution : août 2023 à avril 2024 inclus.

Montant : à titre gracieux,

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **25 OCT. 2023**

Transmis en préfecture et affiché le **25 OCT. 2023**

**Pour Extrait Conforme**



**Arnaud PÉRICARD**

Président du Syndicat Intercommunal

**Marie-Pascale TUVI**

Secrétaire de séance